



**Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche – (ABPM)**

Siège social : 6, rue Paul Ihuel - 56240 PLOUAY

(déclaration au J.O. du 1<sup>er</sup> novembre 1995)

Site : <http://www.abpm-asso.fr> - courriel : [info@abpm-asso.fr](mailto:info@abpm-asso.fr)

CA de l'ABPM du 5 décembre 2010 à Plouay.

**Objet : enquête publique d'utilité publique  
concernant le projet de méga-décharge de Plouray - 56**

Réponse à l'enquête publique (2 pages)  
Avec communication aux adhérents.

L'ABPM exprime sa plus vive inquiétude concernant le projet de mégadécharge de Plouray, dans le Morbihan, et y est résolument opposée.

La lecture du dossier révèle de flagrantes inexactitudes. Ainsi il est écrit que « *Le SAGE est en cours d'élaboration* ». Ailleurs on lit que « *Le projet est intégré dans le SAGE* » - Tout cela est faux. Le SAGE Ellé-Isole-Laïta a été signé le 10 juillet 2009 et ne fait nullement état du projet de GDE.

- D'autre part, les schémas et figures présentés dans le dossier ne comportent pas d'échelles. Sur certains schémas, les coupes verticales et horizontales ne sont pas tracées à la même échelle, dans l'intention manifeste de minimiser les hauteurs atteintes pour les installations.

- En plus des graves atteintes environnementales, dénoncées tant par les associations et les collectivités que par l'énorme majorité des citoyens, l'ABPM est persuadée que ce projet aura, inévitablement, un impact particulièrement dommageable sur l'hydrologie du bassin de l'Ellé.

Le site de stockage envisagé se situe dans une zone humide et dans une arête granitique faillée permettant un important stockage de l'eau. Par suite, également, de sa pluviométrie, ce secteur constitue l'un des principaux châteaux d'eau de Bretagne.

Les hydrobiologistes nous disent qu'une zone humide se comporte, à la fois, comme une réserve d'eau et comme un tampon lors des crues. Elle permet ainsi la restitution progressive de l'eau en période d'étiage. C'est la raison pour laquelle, lors de la session du 13 juillet 2009, la Commission Européenne a appelé les gouvernements « à redoubler d'efforts pour protéger les zones humides. »

L'assèchement des 15 hectares de zones humides (tranchée longue de 600 mètres et profonde de 10 mètres) est un risque qui n'a nulle part été pris en compte par GDE. Cet assèchement contribue inévitablement à réduire la ressource en eau, avec, pour conséquence, des étiages accentués, ainsi que par des crues encore plus subites et plus intenses.

Or, actuellement, les ressources en eau du bassin de l'Ellé sont déjà bien souvent, en situation critique pour assurer le développement économique durable de la région. Aggraver ce déficit serait un non-sens économique.

Enfin la ville de Quimperlé reste toujours sous la dangereuse menace de crues dévastatrices. Le projet de Plouray ne pourra que contribuer à accroître leur violence.

Il serait totalement irresponsable de réaliser un tel projet sur un terrain saturé d'eau souterraine, entouré de tant de ruisseaux et de zones humides, en tête d'un bassin versant.

En outre, nous avons la chance, en Bretagne, de posséder parmi les derniers cours d'eau en Europe continentale où se maintiennent encore de petites populations de saumons atlantiques sauvages. Et l'Ellé est, actuellement, la meilleure rivière à saumons de France [Le Stanven, affluent de l'Ellè, qui coule au coeur du site envisagé, voit, chaque automne, quelques saumons s'y reproduire.] Par suite des modifications hydrologiques et des pollutions inévitables à plus ou moins long terme ( la stabilité des bassins de rétention étant impossible à garantir), la ressource salmonicole du bassin de l'Ellé s'en trouvera, sans aucun doute, encore plus fragilisée, avec le risque de disparaître.

Avons-nous le droit de laisser disparaître une aussi fascinante espèce qui s'est perpétuée jusqu'à nous à travers les millénaires ? Sa disparition serait une perte patrimoniale, esthétique, biologique et économique (tourisme-pêche) irremplaçable.

Comme le canari dans la mine, le saumon est un remarquable indicateur de la qualité du milieu aquatique. Lorsqu'une maille du tissu de la biodiversité saute c'est tout ce tissu qui est menacé et qui risque de se déchirer. C'est tout le réseau alimentaire qui peut entrer dans une cascade d'effondrements en chaîne.

Qui peut chiffrer le coût, pour l'économie, de la dégradation d'un écosystème ? La vie a besoin d'une eau pure et abondante, particulièrement dans une région qui, comme la nôtre, a basé l'essentiel de son économie sur le vivant.

Finalement, la réalisation de cette décharge serait en complète contradiction avec les objectifs du SAGE Ellé-Isole-Laïta, ainsi qu'avec la charte départementale de l'agriculture et de l'urbanisme signée par le Conseil Général du Morbihan, le 24 janvier 2008.

Pour toutes ces raisons, l'ABPM est résolument opposée à ce projet de méga-décharge.

L'Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche